



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## produits pétroliers

Question écrite n° 47547

### Texte de la question

M. François-Michel Gonnot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la situation des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers qui subissent les hausses importantes et régulières du fioul agricole. Les cours du baril de pétrole ont atteint cette année jusqu'à 45 dollars. Ces entreprises, fortes consommatrices de fioul, s'exposent à de graves difficultés économiques, la répercussion des prix ne pouvant se faire sans risques sur une clientèle confrontée à des crises agricoles à répétition. Des mesures ont été prises dernièrement en faveur des transporteurs routiers de marchandises en prolongeant de trois ans leur avantage fiscal. Dans ce contexte, il lui demande donc de faire connaître les mesures que son ministère envisage de prendre en ce qui concerne, notamment, l'allègement de la fiscalité sur les carburants pour les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de la pêche et de la ruralité a été appelée sur les conséquences de la hausse des prix du fioul agricole. Les actuelles variations des cours du pétrole pénalisent en effet l'économie française dans son ensemble et le secteur agricole en particulier. Dans ce contexte, le Gouvernement a pris des mesures pour lutter contre les effets négatifs de la hausse des produits pétroliers. Il a en effet été décidé d'accorder au secteur agricole une réduction de la TIPP de 4 centimes d'euros par litre de fioul domestique pour la période comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre 2004.

### Données clés

**Auteur :** [M. François-Michel Gonnot](#)

**Circonscription :** Oise (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47547

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2004, page 7486

**Réponse publiée le :** 25 janvier 2005, page 761